



INSEE
Auvergne
Rhône-Alpes

BULLETIN D'ACTUALITÉ DIALOGUE SOCIAL LOCAL

mai 2021

finances.cfdt.fr

SOMMAIRE

PROJET DE CITÉ ADMINISTRATIVE DE LYON
PROBLÈME D'INFILTRATIONS
TRAVAUX SUR LE SITE DE CLERMONT

ÉVOLUTION DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
PRISE EN CHARGE D'UNE PART DE LA MUTUELLE PAR L'ÉTAT
BUDGET LOCAL ET INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL
TÉLÉTRAVAIL EXCEPTIONNEL
RETOUR DES COMPTES-RENDUS DE CODIR

PROJET DE CITÉ ADMINISTRATIVE DE LYON

Ce grand projet, soumis à un type de marché public complexe, prévoit de choisir un groupement qui construira les bâtiments tout en respectant un cahier des charges sur les performances environnementales. Celui-ci assurera également l'exploitation et la maintenance pendant plusieurs années. Le groupement retenu devait être connu en avril.

Viendra ensuite la phase de positionnement des administrations dans le bâtiment.

Les organisations syndicales, l'ensemble des agents et les différentes unités seront ensuite associées afin de définir des zones de travail (micro-zoning), cette phase devant commencer cet été.

L'aménagement de bureaux témoins est prévu afin que les agents aient un aperçu des bureaux et du mobilier.

La Direction réaffirme que le *flex-office*¹ n'est pas ce qui est prévu et que chaque agent aura bien son bureau.

Depuis le début des négociations, la Cfdt avait demandé un bureau fixe pour chaque agent.

Les années 2021 et 2022 sont consacrées au déstockage de documents en vue du déménagement dans la nouvelle CAE et au travail sur le classement et la destruction d'archives

inutiles afin de réduire le volume à déménager.

Il est envisagé d'équiper l'espace Insee avec du mobilier neuf adapté à ces nouveaux locaux, notamment des bureaux droits, et si possible réglables en hauteur (sans différenciation sauf situation de handicap).



Le calendrier du projet architectural est le suivant : le lancement des travaux est prévu en 2022, la livraison des bâtiments fin 2023.

L'aménagement du RIL est prévu lors de cette phase afin d'éviter une rupture de service.

La Cfdt défend en CHSCT depuis déjà 2019 l'espace de travail par agent afin que chacun ait une surface convenable.

Elle est longuement intervenue sur les besoins des personnels depuis les prémices du projet devant les instances décisionnaires.

Page d'information de mars sur l'avancement du projet en cliquant [ici](#).

Problème d'infiltrations à l'Insee de Lyon

La Cfdt est intervenue conjointement avec les autres organisations syndicales lors du CHSCT spécial CAE du 1er avril pour demander à sécuriser les bureaux actuels de l'Insee situés sous les infiltrations d'eau au rez-de-chaussée du bâtiment I.

Les travaux d'étanchéité mis en œuvre sur la dalle piétonne n'ont pas permis de stopper ces infiltrations et les actions de colmatage mises en œuvre depuis lors ne paraissent pas de nature à assurer la sécurité des personnels concernés.

Trois risques liés à ces infiltrations non maîtrisées ont été identifiés :

- un risque de fuites d'eau sur les agents et leur matériel, conséquence directe des infiltrations,
- un risque électrique car les installations électriques situées au-dessus des faux plafonds sont potentiellement en contact avec les infiltrations d'eau,
- un risque d'effondrement car les infiltrations d'eau sont susceptibles de dégrader les structures des plafonds.

En mars 2017, un plafonnier s'est effondré sur le bureau d'un agent, heureusement absent à ce moment-là. La Direction de l'Insee a

¹ Imaginé dans les pays anglo-saxons et en pleine vogue à l'heure actuelle, le concept de bureau flexible ou *flex-office* permet, prétendument, de booster la productivité tout en optimisant les coûts. Il désigne l'absence de poste de travail attribué à chaque salarié. Chaque jour, les collaborateurs s'assoient donc là où ils trouvent de la place.

elle-même reconnu, dans sa réponse à la fiche *Hygiène et sécurité n°670* du 5 mars 2021 concernant la présence de débris de polystyrène dans la zone de l'infiltration, que «la proximité de canalisations» «accentue» la «dégradation "ordinaire"» du bâtiment. Il n'existe à ce jour aucune assurance que ce risque est écarté.

Depuis 4 ans, les réclamations de l'ensemble des représentants dans cette instance n'ont jamais permis d'aboutir à une action efficace permettant de sécuriser les personnels.

Il est de la responsabilité de l'employeur de garantir la sécurité de l'ensemble des personnels.

L'ensemble des organisations syndicales ont demandé au président du CHSCT spécial CAE de la Part-Dieu, en lien avec la Direction de l'Insee, de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la suppression des risques qui résultent de cette infiltration.

TRAVAUX SUR LE SITE DE CLERMONT

Le site de Clermont fait l'objet d'investissements immobiliers réguliers en plus de son maintien en bon état de fonctionnement (contrôles réglementaires et interventions correctives).

Plusieurs travaux sont en projet ou en discussion.

RELAMPAGE LED AVEC DÉTECTEURS DE PRÉSENCE

Les ampoules LED procurent un éclairage de meilleure qualité tout en étant moins énergivores que les ampoules fluo-compactes, halogènes ou incandescentes.

Le projet d'éclairage LED est motivé par l'amélioration du niveau d'éclairage des espaces de circulation, la réduction de la consommation électrique du bâtiment et le mauvais fonctionnement des néons actuels.

- Une 1ère phase expérimentale en 2017 pour le 2ème étage du bâtiment a montré l'efficacité du système avec des détecteurs de présence,
- les 3ème et 4ème étages ont été équipés en 2018-2019,
- le 5ème étage l'a été en 2020,
- le parking agents, début mars 2021,
- le sous-sol sera équipé cette année ou en 2022, en fonction du budget.

CLOISONNEMENT DES DEUX ESCALIERS

En mai 2019, l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a réitéré la nécessité de cloisonner les escaliers pour des raisons de sécurité incendie.

Le cloisonnement du RDC et du 1er étage a été réalisé lors de l'arrivée de la DDFIP63 en 2015, sans pouvoir se poursuivre sur les autres niveaux pour des questions budgétaires.

Après plusieurs demandes de prise en charge restées infructueuses auprès de la Préfecture, les travaux des étages supérieurs devraient pouvoir commencer en fin d'année/début 2022 sur un financement Insee.

Les travaux seront réalisés successivement, un escalier après l'autre, avec installation de rampes aux normes PMR (personne à mobilité réduite) de chacun des 2 côtés.

Ils entraîneront le déplacement d'agents, mouvements que la Direction qualifie de non idéaux en cette période de pandémie.



WC PMR AU 4ÈME ÉTAGE

Trois espaces WC seront créés sur l'espace actuel : une partie homme, une partie femme et un WC central mixte aux normes d'accessibilité pour

personnes à mobilité réduite (PMR).

Le projet nécessite d'ouvrir une entrée dans un mur porteur.

La Direction pense faire réaliser cette opération en même temps que le cloisonnement des escaliers. Les travaux se feront sur site occupé avec la mise en place d'un plan de prévention.

La CFDT suggère de favoriser le télétravail pour les agents qui le souhaitent lors de la percée du mur porteur et des travaux les plus bruyants.

REPLACEMENT DE LA PORTE D'ACCÈS DU NIVEAU -1

La porte du niveau -1 donnant sur l'extérieur pose régulièrement des difficultés de fermeture malgré les différents réglages.

Elle sera en conséquence remplacée et équipée d'une barre antipanique et d'un système de serrure fonctionnant avec le passe (géré par la DSP) pour permettre d'entrer dans le bâtiment en cas de panne de courant.

Là aussi, un plan de prévention sera mis en place.

REPLACEMENT DES FENÊTRES TOUJOURS EN COURS

Ce projet coûteux date de nombreuses années et n'est toujours pas achevé.

L'opération, commencée en 2018, s'est complexifiée par la présence

d'amiante sur les joints en silicone des fenêtres. Les plus exposées aux intempéries (4ème et 5ème étages côté *clinique des 6 lacs*) ont été remplacées. Depuis, aucune autre huisserie n'a été changée.

Ce type de travaux nécessite beaucoup de déménagements d'agents dans des bureaux tampons et n'est pas adapté aux mesures de distanciation en cours imposées par la pandémie.

La Direction souhaite relancer ce dossier cette année, pour des travaux en 2022.

La CFDT demande un suivi, une information sur ces opérations et la consultation par les représentants du personnel.

La Direction s'y engage.

La CFDT suggère là encore de favoriser exceptionnellement le télétravail afin de limiter désagréments et déménagements, si les agents y sont également favorables.

REPLACEMENT DE LA TÉLÉPHONIE

L'autocom', devenu obsolète, a complètement été revu et remplacé par un système de téléphonie dit IP (Internet protocol).

Ce remplacement a nécessité le changement de numéro de plusieurs agents.



Tous sont désormais équipés d'un nouveau téléphone de bureau. L'annuaire à jour et le mode d'emploi du téléphone sont disponibles sur l'intranet.

La CFDT invite les agents à signaler à la DSP tout oubli ou erreur de mise à jour de leur numéro de poste dans les documents publiés sur l'intranet.

Équipement des salles de réunion à Lyon et Clermont

Dans son compte rendu du 29 mars, la DR indique avoir reçu les équipements pour fournir les salles de réunion en micros et caméras afin de pouvoir tenir des réunions en *zoom* dans de bonnes conditions, y compris avec plusieurs participants présents dans la salle, une fois que la situation sanitaire le permettra.

Elle ajoute que ce matériel sera installé et, dès que cela sera possible, que des tests seront réalisés à partir des premières salles outillées

ÉVOLUTION DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

La Direction régionale travaille à effectif total contraint par la DG, les seules décisions locales tenant alors à la répartition.

UN EFFECTIF INCHANGÉ AU SED HORS PÔLES

Le Directeur général de l'Insee a lui-même fixé les cibles pour les activités des SED hors pôles.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cela se traduit par une non modification des effectifs du SED hors PSAR et Pôle conseil-expertise, mais, dans la répartition entre corps, à ouvrir deux postes d'agents A (créations actées



lors de la dernière campagne) et, en contrepartie, à ne pas pourvoir deux postes d'agents B ou C cette année.

SUPPRESSION DE DEUX POSTES AU SAR

Une variation d'effectif de -2 est prévue au SAR, un dans chacun des deux établissements.

La Direction explique ne perdre aucune mission :

- à Clermont, la suppression d'un agent à la DSP s'accompagne du transfert d'un poste de secrétariat et assistance de gestion tourné essentiellement « SES », vers le SES qui se dote dès lors d'un poste de secrétariat à part entière.

La Direction parle à cet égard d'un transfert de moyens d'un service à un autre et d'optimisation de mission en sous-charge.

- à Lyon, le SAR est, selon la Direction, actuellement en sous-

charge pour les agents B et C.

Un réajustement sera opéré. La charge de missions devrait être lissée et une polyvalence créée.

PRÉVISIONS DES EFFECTIFS EN FIN D'ANNÉE 2021

La situation prévisionnelle globale actuelle fait état :

- en Auvergne : du départ de deux postes d'agents de catégories B et C, un au titre du schéma d'emploi et un autre consécutif à l'annonce récente d'un départ à la retraite.
- en Rhône-Alpes : de l'arrivée de deux agents de catégorie A du fait d'une anticipation de deux départs à la retraite début 2022 et du départ de quatre agents de catégories B et C, trois au titre du schéma d'emploi et un pour un agent en congé longue durée (hors schéma d'emploi).

La CFDT observe l'arrivée cette année, sur Clermont-Ferrand, de deux agents dans le cadre de la mobilité géographique et souligne

l'intérêt croissant des Céfilien B6 pour l'établissement clermontois. Elle demande à la Direction régionale de soutenir, auprès de la

DG, la diversification des activités dans cet établissement et l'augmentation de la cible.

PRISE EN CHARGE D'UNE PART DE LA MUTUELLE PAR L'ÉTAT

Le 18 janvier 2021, le Conseil commun de la Fonction publique a adopté un projet d'ordonnance qui rend obligatoire la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire de l'ensemble des agents publics.

Cette ordonnance (cliquer [ici](#)), publiée au Journal Officiel du 17 février, est aujourd'hui effective.

Pour la CFDT, cette ordonnance et sa feuille de route constituent une avancée majeure pour l'ensemble des agents, à condition de poursuivre l'ambition affichée dans

les prochaines négociations.

Rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents, c'est, sur une base solidaire, garantir aux plus précaires d'être mieux protégés, éviter les renoncements aux soins de plus en plus nombreux et améliorer le pouvoir d'achat de toutes et tous.

Les textes prévoient d'ores et déjà la mise en place de la participation de l'employeur public à la protection sociale complémentaire dès le 1er janvier 2022.

Des montants entre 12 € et 15 € sont évoqués à partir de cette date.

Cette participation devra s'élever à 50% du panier de soins au 1er janvier 2024.

Les négociations doivent se poursuivre et aboutir à l'amélioration des niveaux de couverture en santé et en prévoyance, à la fois par l'amélioration des textes statutaires et par les contrats négociés.

BUDGET LOCAL ET INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL

Des économies substantielles ont été réalisées en matière de frais de déplacement, soit environ 300.000€ par rapport à l'année 2019. Le confinement et le télétravail ont permis ces économies.

Dans le même temps, la majorité des agents étant équipés d'un poste nomade, les travaux de l'Insee ont pu se poursuivre malgré des difficultés d'adaptation.

La CFDT revendique toujours auprès des instances nationales la nécessaire mise en place d'une indemnité pour compenser les frais engagés par les agents en situation de télétravail comme le prévoit la loi.

Elle a, à ce propos, elle-même pris l'initiative de lancer une enquête auprès de l'ensemble des agents Insee qui a rencontré un franc succès. Ses résultats serviront à orienter nos positions en vue des négociations à venir avec l'administration dans les instances nationales sur le sujet.

LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS



**VOS REPRÉSENTANTS CFDT
AU CTSD
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Stéphane DUPIN, Clermont-Ferrand
Isabelle CREBIER, Lyon

TÉLÉTRAVAIL EXCEPTIONNEL

Dans le fonctionnement du télétravail en mode exceptionnel, certains managers demandent à leurs agents d'envoyer 4 messages par jour (pointages des arrivées et départs), et d'autres aucun.

La CFDT considère ces demandes comme infantilisantes et stressantes dans une période de crise déjà rendue difficile pour chacun.

Le Directeur régional précise que la seule obligation est de déclarer ce télétravail dans *Sirhius*.

Estimant que les chefs de division connaissent très bien leurs agents, celui-ci laisse à leur convenance la responsabilité de gérer le fonctionnement interne de leur unité.

Pour rappel, les RH préconisent de répondre ou accuser réception aux

sollicitations par messagerie dans un délai court. Le chef de SAR estime que 2 heures est un temps raisonnable.

Pour la CFDT, il n'y a donc nul besoin d'ajouter des mesures inutiles.

Retour des comptes-rendus de Co-Dir

La CFDT et l'ensemble des représentants se félicitent enfin du retour régulier de la publication des comptes rendus de Direction depuis le 1er mars.

Perdureront-ils ?

Après un timide retour en octobre et novembre 2019 amorcé suite à une première demande déjà difficile à satisfaire, tous souhaitent désormais leur poursuite.

La CFDT déplore cette absence de publication qui constituait logiquement un socle de base en contradiction avec la construction,

y compris dans les façons de travailler et de penser, d'une unique Direction Auvergne-Rhône-Alpes, pourtant elle-même initiée par l'Insee dans le cadre de la réforme territoriale !



Aucune explication n'a jamais été fournie.

Cette absence a également constitué un grand vide de communication inutilement ajouté à la crise où chacun s'est senti -et se sent toujours- professionnellement isolé.

Cette demande, largement relayée dans les DUERP/PAP, restait pourtant parmi les plus faciles et rapides à mettre en œuvre jusqu'ici !

Dans le même sillage, la CFDT demande le retour de la revue interne *Points Communs* née lors de la fusion de nos deux régions, qui participe également à la construction d'une culture commune entre les deux établissements.



**FACE AU CORONAVIRUS
VOUS N'ETES
PAS SEUL-E-S**

Cfdt: